



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0028

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Stephanie LHOPITAL Actions et équipements culturels

<u>Objet</u> :	Association Roi de l'Oiseau : désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration
-----------------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'association Roi de l'Oiseau a pour objet l'organisation des Fêtes Renaissance du Roi de l'Oiseau et de toutes activités s'y rattachant.

Les statuts de l'association Roi de l'Oiseau prévoient que siègent au Conseil d'administration deux représentants de la ville du Puy-en-Velay en qualité de membre de droit, conformément à l'article 2 des statuts de l'association.

Il vous est proposé de procéder à cette désignation, étant précisé que le Conseil Municipal, conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet, en pareil cas le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association Roi de l'Oiseau :
 - Madame Chloé BOURDELAIN,
 - Monsieur Joris RIVORY.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloé ALIBERT

**Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR**

Signé le 9 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
RIVORY Joris,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril
2026